

Monsieur Le Ministre

Mesdames et Messieurs

Je ne saurais commencer sans remercier en premier lieu les organisateurs de Seafood Alliance mais aussi les différents sponsors qui nous ont permis d'être ici réunis.

Je crois que personne ici ne doute de la nécessité de mettre autour de la même table, des responsables politiques, des producteurs, des transformateurs, des détaillants, et enfin de nombreux représentants de la société civile, sans oublier les professionnels de la traçabilité et autres systèmes associés au commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA).

Merci aussi d'avoir invité toute la planète avec plus de 350 participants provenant de près de 25 pays différents.

A la lumière des échanges qui ont pu se dérouler déjà hier, j'ai l'intime conviction que ce Seafood Summit est une occasion exceptionnelle pour nous tous d'échanger des points de vues mais aussi des expériences qui seront utiles à tous les responsables, qu'il s'agisse des responsables politiques, des chefs d'entreprise, des professionnels ou des formateurs d'opinion ici présents.

Je vais commencer par un scoop :

"L'éco-étiquetage n'est plus une fiction au niveau communautaire même si certains le pensent voire s'en plaignent !

Déjà en juin 2005 la Commission européenne avait adopté une communication intitulée «Lancer le débat sur une approche communautaire en matière de programmes d'étiquetage écologique des produits de la pêche», (voir COM (2005) 275 final).

Le programme était simple, il visait à concilier :

- La promotion d'une pêche durable et un niveau approprié de protection de l'écosystème marin, d'un coté
- Et de l'autre, favoriser l'émergence d'une approche harmonisée des programmes d'étiquetage écologique ainsi qu'une information transparente et objective des consommateurs.

A cet effet, après avoir dressé un bilan sur l'éco-étiquetage au niveau communautaire, la Commission avait proposé **trois options**:

(1) la première option consistait à ne pas agir. Dans ce cas là, les programmes d'étiquetage écologique pouvaient dès lors se développer librement sur le marché, sans aucun nouvel encadrement ni intervention des pouvoirs publics que ceux existants déjà pour tous les produits alimentaires;

(2) la deuxième option proposait la création "d'un programme communautaire unique d'étiquetage" mais totalement géré par les pouvoirs publics, communautaires et nationaux;

(3) et enfin la troisième option visait l'établissement d'exigences minimales permettant le développement de programmes facultatifs d'étiquetage écologique.

Certains pense que c'est le rien faire qui a été retenu. Non !

Au terme de plus de 2 ans de consultations et de débats, c'est la troisième option que le Conseil des Ministres a choisi : établir des orientations claires et rationnelles permettant le développement de programmes facultatifs d'éco-étiquetage. Ceci revient donc à consolider le caractère volontaire des démarches de certification comme partout dans le monde.

Voilà pour l'orientation générale, mais qu'en est-il des détails ?

Pour schématiser la position de l'Union européenne, je retiendrai aujourd'hui seulement 3 des éléments très largement partagés, car ils me paraissent essentiels pour aller de l'avant en matière d'éco-étiquetage des PPA :

1. Les pêcheurs et les éleveurs de poisson devront être étroitement associés à chaque étape du processus car ce sont eux les acteurs de la durabilité des pêches et de l'aquaculture et les petites exploitations de pêche et d'aquaculture doivent bénéficier de l'attention qu'elles méritent car elles sont nombreuses, les plus fragiles et peut aussi les plus frileuses par rapport aux nécessaires changements;

2. Les systèmes d'éco-étiquetage ne devront pas constituer d'obstacles illicites au commerce international, en particulier pour les pays en voie de développement et méritent donc d'être développés de manière ouverte et consensuelle aux niveaux multilatéraux appropriés.

3. Les charges administratives ainsi que les coûts induits devront être équitablement distribués tout au long de la chaîne entre les différentes parties prenantes et le soutien au démarrage ne doit pas être exclu.

On peut légitimement encore se demander pourquoi faut-il éco-étiqueter les PPA ?

Eh bien je vais commencer par un constat et en profiter pour clarifier les premiers éléments de réponse proposés par la Commission.

J'ai déjà pu constater hier qu'il est commun d'entendre de graves critiques à l'encontre de la PCP et cette faillite si souvent montrée du doigt ne peut que nous inciter non seulement à être inventif mais aussi à être déterminé dans les propositions faites par la Commission aux Ministres des pêches qui je le rappelle sont les seules autorités autorisées à légiférer.

Le vaste chantier que vient de lancer la Communauté européenne pour lutter contre la pêche IUU est une preuve tangible de cet engagement. Cette lutte finalement a pour objectif d'empêcher la

commercialisation de tous les produits de la pêche qui n'auraient pas été pêchés légalement.

Il s'agit donc bien d'offrir une garantie supplémentaire au consommateur: le poisson qui est proposé à la vente, frais ou transformé, respecte les lois et règlements décidés par vos autorités politiques.

Permettez moi de m'arrêter deux minutes sur le concept de "durabilité des pêches".

Primo, nous parlons de durabilité des pêcheries et pas uniquement de la durabilité des produits. Vous conviendrez avec moi que la durabilité des produits de la pêche mais aussi des marques n'est pas envisageables sans avoir en amont des garanties quant à la durabilité des pêcheries c'est-à-dire du binôme poisson/pêcheur ou poisson/éleveur.

Secondo, l'approche des responsables politiques pour instaurer une pêche durable, au niveau international comme communautaire, nécessite de tenir compte de 3 dimensions; la dimension environnementale, mais aussi la dimension économique et la dimension sociale, car il n'y a pas que les stocks de poissons et les milieux marins à prendre en considération il y a aussi les femmes et les hommes qui y travaillent et s'en nourrissent et les entreprises qui ont investi dans la production, la transformation et la distribution.

Ces précisions apportées, ce sera le 2° scoop de mon intervention:

La Commission européenne est convaincue que lorsqu'il achète un poisson, le consommateur peut à son tour contribuer efficacement à l'instauration d'une pêche et d'une aquaculture durables.

La question se pose donc de savoir comment inviter, guider le consommateur dans cette direction ?

Sans entrer dans les détails pour savoir comment il faut faire, il y a une ligne qui ne peut être franchie. L'éco-étiquetage ne doit pas signifier que le poisson légalement mis à disposition des consommateurs mais qui ne disposerait pas d'une éco-étiquette n'est pas durable.

Qui assumera-t-il d'affirmer le contraire ? Une grande surface ou un poissonnier ? Une ONG ..... certainement, mais quels éléments de preuve apportera-t-il pour ainsi contester les mesures de gestion décidées par le législateur qui lui, je répète se doit de gérer les 3 composantes que je viens d'évoquer?

Je ne voudrais pas finir sur une telle question alors permettez moi très brièvement de vous indiquer ce que va faire la Commission européenne dans les 2 ans à venir.

- 2008 sera l'année de l'évaluation de l'Organisation commune des marchés, mais plus globalement l'année de réflexion sur le marché des PPA et les perspectives de développement. A cet égard je profite de l'occasion pour affirmer la volonté de la Commission d'aller au-delà de l'analyse des mécanismes d'intervention et autres instruments structurants qui caractérisent l'organisation européenne des producteurs.

- En 2009, un nouvel encadrement juridique sera proposé au Parlement européen et au Conseil. En parallèle, l'environnement financier et les nécessaires structures administratives seront adaptés en conséquence.

- Ceci ne veut pas dire que rien ne sera fait d'ici là mais sachez que la réforme en cours sera profonde pour permettre une adaptation du marché communautaire qui est et restera le premier marché mondial de produits de la pêche. L'efficacité des mesures dépendra sans aucun doute de la cohérence des décisions et de l'adéquation des moyens qui seront mis en œuvre.

Sans remettre en cause les repères fixés par le Conseil des Ministres et tout en s'inscrivant dans la lignée de la dynamique internationale que la FAO essaie de formuler en matière d'éco-étiquetage, l'action communautaire va se poursuivre mais nous veillerons à ce qu'elle soit simple, efficace, proportionnée. Il en sera ainsi aussi bien pour édicter des règlements, fixer les règles du jeu, les faire respecter ou promouvoir les bonnes pratiques.

En conclusion, je crois que les consommateurs ont été certainement un peu oubliés par les autorités en charge de la gestion des pêches.

L'heure est peut être (enfin) arrivée non seulement de les informer de manière simple, claire et sérieuse, mais aussi de les "utiliser" aux bonnes fins d'une politique de conservation plus pour que les pêcheries durables deviennent la règle et non pas l'exception.

En tout dernier lieu nous sommes convaincus, à Bruxelles, après plus de 2 ans de débats et d'analyses que les pistes qu'ils faudra éviter, ce sont celles qui embarqueraient les consommateurs vers des systèmes confus, notamment par la prolifération de système ou d'étiquettes. Pire, nous ne pouvons envisager de développer des systèmes trompeurs, en particulier par manque de vigilance de la part d'entités autorisées, qu'elles soient publiques ou privées, avec en plus comme conséquence une augmentation sensible des prix des PPA au risque de voir les consommateurs se diriger vers d'autres produits ou protéines.